

Procès-verbal du C.A extraordinaire (vidéoconférence) de l'asbl FVWB du Mardi 26 Mai 2020 à 19 H

Présents :

Président : D. Van Daele.

Administrateurs : D. Reterre, F. Fossepré, P. Schmets, F.Vandenbemden,
A.M Habets, Davaux E.

Responsables cellules : Didembourg C, Loppe, M, B.Valentin.

Invités permanents : Achten P, Van Bever D, Gruselin R, Biron T, Van Der Vorst P.

Suite à une demande initiée par T. Biron et soutenue par 3 administrateurs, un CA extraordinaire est convoqué. Le président demande à chacun de motiver cette demande.

P. Schmets explique l'urgence afin de clarifier la question parlementaire posée le 12 mai au Parlement de la Communauté Française par Mr. Antoine à Mme GLATINY, ministre des Sports intitulée « Reprise de la compétition en volley-ball ». Le fait que la FVWB ait décidé de prévoir le début du championnat en janvier 2021 est évoqué.

Il se demande si cette décision ainsi que la mise en chômage du Directeur Technique ne sont pas des actes qui pourraient avoir un impact sur les subsides alloués à la fédération.

F. Fossepré s'associe à cette demande

E. Davaux estime que cette situation mérite des éclaircissements pour clarifier la situation.

Le président amène les réponses à ces questions et commente la note transmise avec les projections et commente ces données. Les dépenses éligibles dépassent les subsides alloués et donc ces derniers ne sont pas en danger.

Il confirme avoir contacté différents responsables de l'Adeps comme Mrs Garin et Soenen ainsi que Mme Bidaine pour s'assurer de la liquidité des subsides pour le futur et de la légalité des décisions prises. L'Adeps a bien confirmé qu'elle n'interférerait pas dans la décision prise par le CA de retarder le début de la compétition.

Il confirme que les contacts avec l'Adeps sont normaux et que les rapports d'évaluation sont positifs d'où le versement régulier des avances et des subsides dus.

Le problème de la confidentialité de certains points débattus en CA est soulevé par D. Van Bever qui regrette les fuites parues dans la presse au sujet de la composition des séries et qui, de plus,

sont des informations éronnées. P. Van der Vorst et P. Achten regrettent également ces agissements.

P. Achten revient sur les conséquences possibles suite à la mise au chômage du D.T tant au niveau subside qu'au niveau du travail journalier.

P. Schmets demande des précisions sur la situation d'autres membres du personnel et rapporte que cette mise au chômage n'a pas été bien perçue par certains responsables de l'Adeps.

Le président donne les explications sur la façon dont cette mesure a été appliquée ainsi que sur les raisons. Il informe que depuis le 1^{er} mai, le DT a repris le travail pour s'occuper en outre du nouveau Plan Programme.

T. Biron revient sur la question parlementaire et s'étonne que dans le PV du CA du 30 avril, on rapporte que la décision du report le début du championnat a été prévu suite à un vote du CA alors qu'il ne trouve aucune trace de cette action sur la bande d'enregistrement qu'il a visionné. Il rapporte les arguments de chacun entendus dans cette vidéo et estime qu'il n'y avait pas d'arguments valables pour prendre une telle décision.

Confirmation lui est donnée par tous les membres présents que la décision est le résultat d'un vote.

Il revient sur le problème posé par la mise en chômage technique du D.T en donnant l'information qu'un mail d'avertissement a été envoyé par un responsable de l'Adeps en date du 27 mars.

Le président dit ne pas voir reçu ce mail.

Il interroge aussi sur la suspension de l'assurance Ethias couvrant les accidents corporels des affiliés. Le président confirme qu'elle a été suspendue du 24 mars au 17 mai inclus et réactivée pour le début du déconfinement. Au niveau du sponsoring, un geste a aussi été demandé suite à cette crise.

P. Achten intervient pour dire qu'il ne voit pas de menace sur les subsides dans la question parlementaire et estime qu'il ne faut pas faire des vagues avec cela et attendre le prochain CNS.

Le président fait un tour de table et demande à chacun si toutes les explications sont bien comprises et claires pour tous.

T. Biron termine pour dire qu'il voulait relayer la question parlementaire sans plus et demande si une réponse va être faite. Il demande aussi si la fédération a reçu une demande d'explication suite à ce débat à la chambre. A ce jour, la fédération n'a rien reçu.

M. Loppe regrette les fausses informations parues dans la presse au sujet des séries de la FVWB et demande quelle position adopter au sujet de l'annorama que va éditer V.B.

Quid des indications concernant la FVWB dans ce document qui est en train de se finaliser.

Discussions sur le fait de s'aligner par rapport aux dates prévues dans le projet d'annorama reçu afin de donner des perspectives aux clubs en vue d'anticiper les organisations et les réservations de salles.

Timing retenu et proposé au vote :

- publication de l'annorama pour la prochaine saison débutant le dernier W.E de septembre ainsi de des série de la Promotion FVWB via un communiqué de presse rédigé par le Président et le Responsable de la Communication.

Résultat du vote : 6 OUI 1 NON

Problématique de la double affiliation non prévue dans le règlement de VB.

P. schmets souligne que lors d'une réunion de décembre 2019, cette double affiliation avait déjà fait l'objet de discussions.

F. Vandembenden rappelle aussi que le règlement de compétition est en cours de réalisation depuis plusieurs mois et son contenu est discuté et donc connu par plusieurs membres de la FVWB.

Ce point a fait l'objet de plusieurs demandes de la part des représentant au CA de VB mais aucun n'accord n'a pu être obtenu pour intégrer la double affiliation dans le règlement.

P. Schmets informe, que suite à des contacts personnels avec VB, une ouverture serait possible afin de modifier ce règlement et propose donc qu'un addendum pour cet article soit déposé officiellement.

Plusieurs membres estiment que cette double affiliation doit être maintenue pour permettre aux jeunes de progresser plus rapidement en évoluant à des niveaux supérieurs.

T. Biron estime que cette double affiliation est vitale pour notre fédération car c'est un moyen pour promouvoir des sportifs de haut niveau et que les subsides des prochaines années dépendent en partie d'eux.

La parution tardive du règlement de compétition met les clubs concernés en difficulté par rapport à leurs recrutements et transferts.

Le CA décide d'introduire un addendum au règlement de compétition de VB en demandant l'intégration de la double affiliation pour la prochaine saison ou une dérogation pour les clubs de la FVWB évoluant en VB vu la date tardive pour la parution et l'envoi aux clubs du règlement.

Une réponse sera faite aux clubs ayant introduit une réclamation à ce sujet dans ce sens.

R. Gruselin souligne qu'il faut effectivement soutenir le haut niveau mais qu'il faut aussi songer aux petits clubs. Après avoir parcouru le Vademecum du fond d'urgence, il déplore la complexité

pour l'accès à ces aides. Cela va certainement décourager les responsables des clubs et principalement les petits clubs.

C. Didembourg donne des informations sur le projet d'aide aux clubs proposés par la CNA. L'effort demandé aux arbitres par la diminution de l'indemnité kilométrique serait moindre qu'initialement évoquée mais porterait sur 2 saisons.

Le président informe que l'AG du 15 juin aura bien lieu à l'Axis Park mais que le nombre maximum de participant est limité à 40 personnes avec mise en place de toutes les mesures de sécurité prévues actuellement.

Le prochain CA qui avait été fixé au 2 juin sera déplacé en fonction de la prochaine réunion du CNS prévue le 3 juin.

De commun accord, il est fixé au Vendredi 5 juin à 19 H

La tenue de cette réunion en présentielle est souhaitée par plusieurs membres mais il faudra tenir compte des restrictions qui seront encore d'application à ce moment.

A.M HABETS

Secrétaire FVWB